



AVIS IMPORTANT



APPROVISIONNEMENT DE 30 JOURS

Sauf exception, nous
fournirons aux patients un
approvisionnement en
médicaments de **30 jours**.



Il s'agit d'une mesure temporaire
essentielle afin de s'assurer que **TOUS** les
Canadiens continuent d'obtenir les
médicaments dont ils ont besoin.



En raison de la COVID-19, les pharmacies
doivent gérer méticuleusement leur
inventaire afin de prévenir les risques de
pénuries de médicaments.

**MERCI POUR VOTRE PATIENCE
ET VOTRE COMPRÉHENSION.**



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION